



Syndicat SUD Rail de la Région de Strasbourg
Section Etablissement TER Rhénan
48A, chemin haut 67200 STRASBOURG
✉ : sudrail.sg@gmail.com
Tél: 03.88.29.70.10 - SNCF: 78.29.34



Strasbourg le 21 Janvier 2016

Objet : Demande de concertation immédiate

Monsieur le Directeur,

En application des contraintes imposées par les dispositions légales, conformément à l'article 4-2 du titre II de l'accord sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits (RH0826), la délégation SUD-Rail vous dépose une Demande de Concertation Immédiate pour les motifs suivant :

- La question 93 de la réunion des délégués du personnel du 21 Janvier 2016 n'a pu être traité dans son intégralité car le directeur d'établissement a décidé d'interrompre les débats et ce malgré nos demandes réitérées plusieurs fois pour avoir toutes les informations sur le sujet, ce qui constitue une entrave à la tenue de la réunion des délégués du personnel.

Syndicalement,

Pour SUD Rail

Sébastien Mougenot

Sud-----
Solidaires, Unitaires, Démocratiques